

Mairie de PLELAUFF

N°10 **SEANCE DU Mardi 12 novembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 12 novembre 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de PLÉLAUFF, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard ROHOU, Maire.

PRESENTS : M Bernard ROHOU, Mme Louise-Anne LE GAC, M Éric CHARROY, Mme Laurence BLANCHARD, Mme Christelle CHEVANCE, Mme Kate HUSBAND, M Michel LE GALLO, M Maximilien LE FEUR, M Gilles LE GALL, M Michel MENGUY, M, Stéphane MORZADEC, M Ludovic L'HOPITAL

ABSENTS : Mme Nathalie KERVERN (procuration à M. Bernard ROHOU), Mme Françoise CAUDAL-LE BARS, M Alain KERBIRIOU (procuration à M. Eric CHARROY)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Louise-Anne LE GAC

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil : 15
- En exercice : 15
- Présents : 12
- votants : 14

Approbation du compte rendu de la séance précédente

*Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le compte-rendu de la dernière séance, qui leur a été transmis par courrier.
Pas d'objection, le point est donc rajouté à l'ordre du jour.*

Ordre du Jour :

- 1) ***Adhésion des communes de Rostrenen, Plouguernevel et Gouarec au Syndicat d'Adduction d'Eau du Kreiz Breizh)***
- 2) ***Location maison communale Résidence d'Armor***
- 3) ***Vente de lots lotissement Park skaven***
- 4) ***Participation financière à l'emploi associatif du centre d'accueil et de loisirs de Saint Nicolas du Pélem***
- 5) ***Devis SAUR (réparation -remplacement de poteaux incendie)***
- 6) ***Plantation communale vente de bois***
- 7) ***Travaux routiers (éparage, curage des fossés, élagage...)***
- 8) ***Décorations de Noël***
- 9) ***Cérémonie des voeux***
- 10) ***Questions diverses***
 - ***stationnement au Bout du Pont et projet d'aménagement***
 - ***inventaire des biens de l'église et de la chapelle***

*****La séance est ouverte à 20h00*****

01-12112019–Modification Statutaire du Syndicat Mixte du Kreiz Breizh Argoat

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du KREIZ BREIZH ARGOAT

Par délibération du 25 octobre 2019, a donné son accord pour l'adhésion de nouvelles collectivités, les Communes de Rostrenen, Plouguernevel et Gouarec à compter du 1^{er} janvier 2020.

Afin de procéder à une modification des statuts, intégrant ces nouvelles collectivités, les membres du Syndicat Mixte du KREIZ BREIZH ARGOAT doivent délibérer sur cette demande d'adhésion (article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal du 14 octobre 2019 avait déjà voté une délibération mais l'assemblée générale du Syndicat Mixte du Kreiz Breizh Argoat n'ayant pas eu lieu le maire représente la même délibération au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, DECIDE d'accepter l'adhésion des Communes de Rostrenen, Plouguernevel et Gouarec avec la date d'effet au 1^{er} janvier 2020.

02-12112019–Location de la maison communale Résidence d'Armor

M Le Maire fait part de la volonté des locataires de quitter le logement. Un préavis de trois mois est prévu dans le bail mais ils ont la possibilité de libérer la maison au 15 novembre 2019. Il ne leur sera pas exigé les derniers loyers du préavis. Un état des lieux sera effectué. De petits travaux de réfection seront effectués. La terrasse sera démontée. Si les nouveaux locataires font une demande pour une terrasse les travaux pourront être envisagés. Aux beaux jours il serait utile de faire le ravalement des façades.

La maison sera remise en location. Le loyer est de 530 euros par mois.

M Le Maire propose que le cabinet Crenn prenne en charge la location et la gestion des loyers. Cela engendrerait des frais d'agence et la population locale ne serait plus prioritaire. Cette proposition n'est pas retenue.

03-12112019 –Vente de deux lots lotissement Park skaven

M Le Maire informe le conseil municipal de la demande effectuée par Mme Gwendoline Le Potier et M Cyril Martin d'acheter 2 lots au lotissement Park skaven dans le but d'y construire une habitation.

Il s'agit des lots 222 et 223 du lotissement.

Le conseil municipal soulève la question de l'assainissement individuel ou collectif de ces lots et du coût supplémentaire pour les acquéreurs. Une vérification du périmètre de zonage sera effectuée.

M Le Maire met au vote la vente des lots 222 et 223 du lotissement Park skaven à Gwendoline Le Potier et Cyril Martin

Adopté à l'unanimité

04-12112019– Participation financière à l'emploi associatif de l'office des sports de Saint Nicolas du Pélem

Monsieur le maire informe le conseil que la commune de Plélauff a à sa charge une participation financière à l'emploi associatif de l'office des sports de Saint Nicolas du Pélem au prorata du nombre d'habitants soit un montant de 1215 euros. Les animateurs interviennent dans les écoles et lors des vacances scolaires. La

question du financement d'un emploi associatif s'est posée suite à la disparition des TAP. La gestion financière de ces emplois est assurée par la commune de Bon Repos sur Blavet. Le Conseil municipal met en garde face à la multiplication des emplois associatifs. La commune de Plélauff est rattachée à l'office des sports de Saint Nicolas du Pélem alors que ce n'est pas son bassin de vie.

M le Maire explique qu'il n'y a pas la possibilité d'être rattaché au Centre d'Accueil de Loisirs de Glomel.

Le conseil après en avoir délibéré vote la participation financière de la commune à l'office des sports de Saint Nicolas du Pélem :

vote : 1 abstention 13 pour

05-12112019-Devis SAUR réparation et remplacement de poteaux incendie

M Le Maire présente au conseil municipal un premier devis pour la réparation de deux hydrants l'un au Lieu-Dit Kerguichard et l'autre au Lieu-Dit Rosquéric pour un montant de 1532,68 euros TTC.

Le deuxième devis concerne le renouvellement d'un poteau incendie DN 150mm pour un montant de 3191,814 euros TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil valide les devis présentés.

06-12112019- Plantation communale -vente de bois

Un expert forestier M Le Mercier a marqué les bois à abattre pour éclaircir les plantations communales de Mané Per et Kerzamoël. La question se pose de la coupe et de la vente du bois. Le conseil municipal propose que la priorité soit donnée aux habitants de la commune. L'acheteur achète le bois à couper au prix de 40 euros/corde. M Gilles Le Gall sera le responsable du cordage. Une décharge de responsabilité sera signée par chaque acquéreur.

07-12112019-Travaux routiers (éparage, curage des fossés, élagage...)

M Ludovic L'Hopital fait part de son étonnement face à la durée de l'éparage des routes communales par M. Caillebot. Lors de nouveaux contrats ceux-ci pourront être soumis à pénalités de retard.

Le curage des fossés est nécessaire à certains endroits de la commune. Il faudra aussi faire une saignée près des étangs Le Guéné. La location d'un tracto-pelle sera faite auprès de la société Locarmor de Carhaix Plouguer.

Quelques travaux d'élagage seront confiés à la société de M Caillebot. Les employés communaux s'occuperont du broyage. M Caillebot pourrait passer le broyeur de souches dans les zones des bois ayant été éclaircies.

08-12112019–Décoration de Noël

Le maire informe l'assemblée que les décorations de Noël seront installées le 5 décembre 2019 avec la location de la nacelle de la commune de Rostrenen.

Les décorations ont été vérifiées et sont en état de fonctionnement. Si nécessaire des compléments d'achats seront effectués.

Dans le cadre des activités du CCAS les enfants de la commune installeront des décorations le mercredi 4 décembre. Afin de stocker le matériel nécessaire à ces activités une armoire sera achetée à Pontivy.

Une séance de cinéma pour les enfants est prévue le 11 décembre 2019. Le film retenu est « La bataille géante de boules de neige 2 »

09-12112019 -Cérémonie des vœux

La date de la cérémonie des vœux est fixée au samedi 11 janvier 2020 à 18h30.

Comme l'an dernier les membres du Conseil municipal et les membres du CCAS seront sollicités pour l'élaboration des canapés. La boisson sera commandée auprès de la Cave Saint Michel de Loudéac.

Questions diverses

- stationnement au Bout du Pont et projet d'aménagement : la dangerosité liée au stationnement le long des maisons au Bout du Pont est soulignée. C'est dans cet espace qu'il a été envisagé de faire des places de stationnement dans le nouveau projet d'aménagement.

Le cabinet ECR Environnement a annulé la rencontre prévue le 13 novembre 2019 et fait parvenir en mairie deux factures dont l'une avec notification de mission (maîtrise d'œuvre) pour un montant de 13 000 euros TTC.

Le conseil municipal se propose de prendre un temps de réflexion voire de se rapprocher de M Quéré ou de l'ADAC afin d'obtenir d'autres avis sur ce projet d'aménagement du Bout du Pont.

- cambriolages dans les églises et chapelles : divers vols ont eu lieu dans des églises et chapelles de Bretagne. Il faudra se renseigner pour savoir s'il existe un inventaire des biens et objets religieux de l'église et de la chapelle de Plélauff.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

<i>Bernard ROHOU</i>	
<i>Louise-Anne LE GAC</i>	
<i>Éric CHARROY</i>	
<i>Nathalie KERVERN</i>	<i>Absente Procuration à M ROHOU</i>
<i>Laurence BLANCHARD</i>	
<i>Françoise CAUDAL-LEBARS</i>	<i>Absente</i>
<i>Christelle CHEVANCE</i>	
<i>Kate HUSBAND</i>	
<i>Alain KERBIRIOU</i>	<i>Procuration à M . Charroy</i>
<i>Maximilien LE FEUR</i>	
<i>Gilles LE GALL</i>	
<i>Michel LE GALLO</i>	
<i>Ludovic L'HOPITAL</i>	
<i>Michel MENGUY</i>	
<i>Stéphane MORZADEC</i>	